

# Urbanisme : deux enquêtes publiques ouvertes jusqu'au 29 octobre

Depuis le 26 septembre et jusqu'au 29 octobre, deux enquêtes publiques sont organisées dans le cadre de la révision de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et du plan local d'urbanisme (PLU) de La Côte-Saint-André. Dans les deux cas, il s'agit « d'adapter les outils qui vont permettre le développement de projets pour la ville », martèle le maire, Joël Gullon, depuis plusieurs mois.

## Vives tensions

Mais le sujet cristallise les tensions au sein du conseil municipal cotois. Car cette révision devrait permettre de concrétiser plusieurs projets d'aménagement dans le quartier de la place Hector-Berlioz, dont celui de créer un parking sur une partie du Jardin de ville.

Un parking qui pourrait occuper une bande nord de cet espace vert, près de la route, indiquait le maire en mai dernier.

Une hérésie pour l'opposition municipale. L'association "La Côte-Saint-André pour tous" continue de manifester son désaccord et sa volonté de défendre "le seul espace vert du centre-ville facile d'accès". Jugeant ce projet « inutile » et « coûteux », elle a lancé une pétition et organisé plusieurs rassemblements ces derniers mois. Et aujourd'hui, à l'heure des enquêtes publiques, elle appelle, sur les réseaux sociaux notamment, la population à venir exprimer son mécontentement.

Le maire, quant à lui, estime que ces propos et initiatives sont hors sujet : « Il s'agit pour l'instant d'harmoniser les documents d'urbanisme et



Le projet d'un parking sur une partie du Jardin de ville continue de susciter le débat. Photo Le DL/Marie-Françoise RATTIER

d'adapter les outils, pas de définir les projets. » La révision de l'Avap et du PLU ne concerne d'ailleurs pas que le secteur du Jardin de ville :

« Elle va permettre également d'engager des aménagements au château Louis XI. »

C.Le.

## L'INFO EN +

### CONSULTATION DES DOSSIERS

- > Sur internet : [www.bievre-isere.com](http://www.bievre-isere.com)
  - > Au siège de Bièvre Isère communauté
  - > À la mairie de La Côte-Saint-André.
- Des registres papier sont à votre disposition pour annoter vos remarques et observations, vous pouvez aussi les transmettre par courriel à [habitat@bievre-isere.com](mailto:habitat@bievre-isere.com)

### PERMANENCES

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de La Côte Saint-André : jeudi 20 octobre de 9 h à 12 h, samedi 29 octobre de 9 h à 12 h.